

AVIS PUBLIC


ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 1297-2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie.

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, le conseil a adopté le projet de règlement de modification **PP-2026-03** et intitulé : « **Amendement au règlement 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 8.3.2, 16.2.2 et l'annexe 3 : grilles des spécifications, zone U-719** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **27 janvier 2026, à 17 h 45** à la salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues au présent projet de règlement d'urbanisme, soit :
 - Autoriser à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, les clôtures en mailles métalliques exclusivement pour les usages, dont le code d'usage, au présent règlement, est C1-04 (CPE), P1-02 (CPE), P1-03 (Établissement d'enseignement : maternelle, primaire, secondaire et autre établissement rattaché à une ressource du milieu) et P1-05 (hôtel de ville, bibliothèque, centre culturel, centre communautaire, travaux publics et voirie);
 - Autoriser pour un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercés à l'intérieur d'une construction est de 60 % de la superficie au sol de la construction existante à l'entrée en vigueur du règlement rendant cet usage dérogatoire;
 - Autoriser l'extension maximale d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis exercé à l'intérieur d'une construction jusqu'à concurrence de 60 % de la superficie au sol de la construction existante à l'entrée en vigueur du règlement rendant cet usage dérogatoire;
 - Autoriser certains usages de la classe C2 - Commerce local, les usages mixtes et prohiber les pharmacies.
 - Autoriser dans la zone U-719, la classe d'usage C2 – Commerce local; sont toutefois spécifiquement interdits les usages C2-09, C2-10, C2-12, C2-13 et C2-14, ainsi que les pharmacies relevant du code d'usage C2-04. De plus, l'usage mixte est autorisé pour les classes d'usages C1 et C2.
3. Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
4. Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
5. Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité en suivant ce lien : [Projet de règlement PP-2026-03](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE.

 France Charlebois
Signé le 2026-01-16 08:45:42 EST

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe